

Expert CE & CHSCT

Examen des Comptes Annuels & Prévisionnels

Droit d'alerte - Restructurations

PSE

Risques psychosociaux & Réorganisation

Contacts :
[Frédéric JANVIER](#)

06.09.79.94.79

JANVIER & ASSOCIÉS

123 rue Salvador Allende

92000 Nanterre

01 47 75 17 17

Sommaire 1

- Sommaire p.2
- Ce que nous vous proposons p.4
- Buts/Objectifs : Sécuriser p.5
- Buts/Objectifs : Comment? p.6
- Quels conseils choisir? p.7
- Avantages principaux de J&A p.8
- Quels outils? p.9
- Examen des comptes annuels p.10
- Droit d'alerte p.11
- Assistance plans sociaux p.12
- Risques psychosociaux p.13
- Mesure de l'impact des réorganisations p.14

Sommaire 2

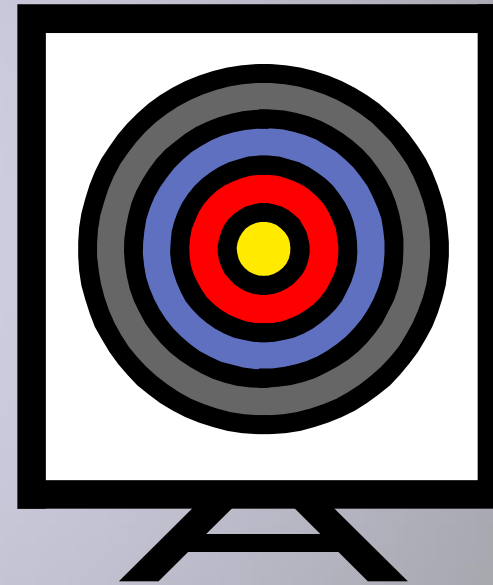
- Assistance restructurations p.15
- Orientations stratégiques p.16
- Autres missions p.17
- Ressources principales p.18
- Les apports de J&A p.19
- Calendrier p.20
- Budget p.21
- Evaluation p.22
- Nos nombreuses références clients 1 p.23
- Nos nombreuses références clients 2 p.24
- Etapes suivantes p.25
- Contact p.26

Ce que nous vous proposons

- Un réel travail d'analyse dans l'intérêt des salariés :
 - Nous ne nous contentons pas de vous remettre des rapports chiffrés, nous analysons point par point chaque problème social, économique, humain, sans craindre l'affrontement avec la Direction.
 - Nous vous offrons une aide juridique solide, sur laquelle vous pourrez vous appuyer aussi souvent et aussi longtemps que vous le souhaitez...
 - Nos psychologues du travail sont là en permanence pour répondre à vos besoins en termes de conditions de travail et de restructuration.
 - Nous sommes proches de vous. Nous vous rencontrons régulièrement pour faire le point sur la mission, nous nous déplaçons si besoin pour vous assister lors de vos réunions de CE, nous vous invitons lors d'évènements ponctuels que nous organisons au cabinet.
 - Une équipe sympathique et dynamique, joignable à tout moment !

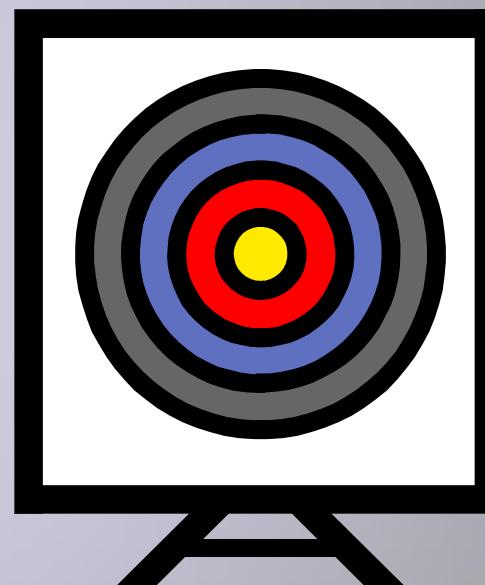
Buts/objectifs : SECURISER

- Sécuriser les salariés qui doivent sentir que vous les défendez au mieux de leurs intérêts
- Sécuriser tous les accords et toutes les procédures
- Connaître parfaitement tous les « tenants et aboutissants » de votre établissement/société



Buts/objectifs : Comment ?

- Bénéficiaire d'appuis juridiques très forts
- Se faire assister par un très bon expert-comptable spécialisé
- Connaître et utiliser les outils mis à disposition légalement des élus



Quels conseils choisir ?

- *L'avocat* est très important... mais reste à la **charge du CE** (sauf accords à négocier ensemble)
- *L'expert comptable « traditionnel »* est le conseil exclusif de la direction : il ne sait même pas ce qu'est un élu de CE, un DS, un DP, mais dans sa culture, **il est contre... les salariés et surtout les syndicats**
- *Le commissaire aux comptes* s'assure des intérêts des **actionnaires...** et seulement **eux**. La LOI oblige la société à régler ses honoraires
- **Seul l'expert comptable spécialisé CE protège les intérêts des salariés.** La LOI oblige la société à régler ses honoraires dans de très nombreux cas



Avantages principaux de J & A

- *Parmi les 5 premiers cabinets d'expertise comptable spécialisés dans les Comités d'Entreprises.*
- *Cabinet spécialisé qui effectue un réel travail d'audit ; or, la connaissance est la base de toute négociation.*
- *Uniquement des auditeurs provenant de grands cabinets d'audit internationaux, assurant efficacité, sécurité et rapidité dans les missions.*
- *Une des meilleures assistance juridique spécialisée, qui vous est généralement offerte*
- *Des psychologues du travail spécialisés dans les conditions de travail sont là en permanence pour vous écouter et vous aider...*
- *Une structure dédiée à votre CE assurant écoute, suivi et qualité tout au long de l'année... pendant de nombreuses années... et des outils spécifiques mis en place pour VOUS*

Quels Outils ?

- Assistance juridique
- Comptes annuels (moyens CE) et rapport d'activité
- Avocats

Généralement offerts
dans le cadre de
missions globales

Assistance GPEC (mixte)
Assistance orientations
stratégiques (mixte)

- Examen des comptes annuels
- Droit d'Alerte
- Assistance PSE
- Assistance restructurations
- Expertises CHSCT

Réglés par l'employeur

Examen des Comptes Annuels

- Une fois par an seulement au sein de votre entreprise ou établissement.
 - Point précis sur la situation économique, sociale et financière de votre entreprise ou établissement, afin d'évaluer ses perspectives d'avenir, ses marges de manœuvre ainsi que les conséquences sociales qui en découlent.
 - Présentation des forces et faiblesses, la grille des rémunérations et leur évolution
 - Recherches spécifiques sur les points relatifs à des interrogations importantes que vous êtes légitimement en droit de vous poser, et qui n'auraient pas eu de réponses appropriées par la direction.
- ➔ *L'objectif est ici de connaître parfaitement toute votre société de "l'intérieur" afin d'être prêt à chaque fois que votre avis est sollicité.*
- ☞ **Pour un maximum d'efficacité, il est dans l'intérêt de chacun que cette mission présente un caractère pluriannuel.**

Droit d'Alerte

- Une fois par an, vous avez la possibilité de questionner la direction de votre entreprise sur les interrogations légitimes que vous avez, et de vous faire assister par un expert-comptable.
- Procédure très stricte à respecter
- L'expert vous aide à rédiger des questions « pièges » en vue d'obtenir des réponses qui vous donnent la possibilité de décider de ce que vous voulez faire si elles ne sont pas satisfaisantes.
- Un audit permet alors d'apprécier si les moyens humains, techniques, financiers sont suffisants pour éviter une détérioration de la santé de la société, et donc de ses emplois.

➔ *L'objectif est d'obtenir très rapidement des données économiques et financières afin de prendre les bonnes décisions pour l'avenir des salariés*

☞ **Il est très important que ces questions se posent le plus en amont des difficultés : une fois que la catastrophe est arrivée, il est souvent trop tard...**

Assistance Plans Sociaux

- Dans la majorité des opérations de concentration (acquisitions, fusions, créations d'entreprises...) ou d'externalisation (sous-traitances, délocalisations...) la direction ne regarde que l'aspect financier de l'opération, au détriment de l'aspect social et humain.
 - Les incidences sur l'emploi sont donc ici immédiates (plans de licenciement) ou à plus long terme.
 - Dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), l'expert aide les élus à se défendre et à défendre les intérêts des salariés souvent lésés.
- ➔ *L'objectif est ici de vous donner les outils pour "casser" le plan et vous permettre ainsi de le retarder ou bien mieux le négocier.*
- ☞ **Il est très important que le choix du cabinet se fasse dès la première réunion, car les délais sont très courts si l'on veut espérer avoir quelques résultats.**

Evaluation des risques psychosociaux

- Les risques psychosociaux (RPS) sont des risques professionnels qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés (stress, harcèlement, épuisement professionnel, violence au travail, etc.)
- Ils peuvent entraîner des pathologies professionnelles (dépressions, maladies psychosomatiques, problèmes de sommeil, etc.), des maladies cardio-vasculaires, et entraîner des accidents du travail.
- L'évaluation des RPS au sein d'une entreprise permet de protéger la santé des salariés, de cibler les points de vigilance et d'émettre des préconisations correctives.
- ➔ *L'objectif est ici d'améliorer les conditions de travail des salariés et de préserver leur santé.*
- ☞ Il est très important que l'évaluation des RPS soit réalisée le plus tôt possible afin d'éviter aux salariés de rencontrer des situations délétères.

Mesure de l'impact des réorganisations

- Une réorganisation implique des changements organisationnels importants. Elle affecte au minimum tout un secteur de l'organisation et peut concerner l'ensemble de l'entreprise. Les changements opérés peuvent se traduire par une fermeture, une réduction d'effectifs, l'externalisation, une fusion ou tout autre réorganisation interne.
- Une réorganisation mal conduite et dans laquelle les salariés ne sont pas pris en compte peut avoir des répercussions négatives telles que l'émergence de conflits, des incertitudes et des mécontentements à tous les niveaux de la hiérarchie.
- Les réorganisations ont un impact important sur la santé des salariés. C'est un aspect fondamental qui a des répercussions sur le salarié lui-même mais également sur l'emploi et la productivité au sein de l'entreprise.
- Dans le cadre d'une réorganisation, les psychologues du travail aident les élus à émettre un avis en leur donnant une vision exhaustive de la situation.
- ➔ *L'objectif est ici de mesurer l'impact d'une réorganisation sur les salariés et d'appréhender la façon dont elle est menée afin d'émettre des préconisations.*
- ☞ **Il est très important que la direction et les élus des entreprises soient accompagnés dans la gestion des réorganisations afin de minimiser leur impact sur les salariés.**



Assistance Restructurations

- Dans le contexte international, rares sont les entreprises qui ne sont pas à l'écoute des économies substantielles qu'elles peuvent réaliser en apparence, en sous-traitant par exemple des activités à l'étranger.
 - L'optimisation du gain est souvent le seul moteur des restructurations, et certains groupes internationaux n'ont ainsi pas hésité à perdre ce qui faisait leur savoir-faire. Cette optimisation est le plus souvent à très court terme (souvent pour permettre de maintenir des cours de bourse satisfaisants ou de distribuer des dividendes aux actionnaires).
 - Les élus se doivent d'être très vigilants car agissant ainsi la société perd sur le moyen et long terme sa réelle richesse (transferts de contrats, etc.).
 - L'expert comptable vous présente ce qui peut arriver au cours de ces opérations d'acquisitions, fusions, créations d'entreprises, externalisations, délocalisations, et vous aide ensuite à intervenir efficacement afin que la société s'oriente différemment, se pérennise, conserve et accroisse sa valeur.
- ➔ *L'objectif est ici de rechercher s'il n'y a pas de meilleures solutions dans les réorganisations qui sont présentées.*

Orientations stratégiques

- Cette nouvelle consultation est obligatoire
- Elle porte **sur les orientations stratégiques de l'entreprise, c'est-à-dire sur les perspectives envisagées par l'entreprise (financières, mais pas seulement) mais aussi et surtout, sur leurs conséquences sur l'activité, l'évolution des métiers et des compétences, l'organisation du travail, l'emploi, le recours à la sous-traitance, à l'intérim, à des contrats temporaires, à des stages ...**
- **Un délai de 15 jours au élus pour rendre leur avis**
- **Des conséquences qui peuvent être dommageables pour la direction**
- **Un co-financement direction/ce : 20% par le CE, dans la limite de 1/3 de son budget annuel de fonctionnement**
- ➔ *L'objectif est ici d'associer les élus du CE à l'évolution de l'entreprise, de l'organisation et des emplois afin d'anticiper les futurs chocs : licenciements économiques, etc...*

Autres Missions

➤ FINANCEMENT DIRECTION

- Expertise en nouvelles technologies : quelles vont être les incidences sur les hommes? La santé? Les finances?
- Expertises de gestion
- Analyse des documents financiers présentés (participation, etc.)

➤ FINANCEMENT CE (ou accords possibles)

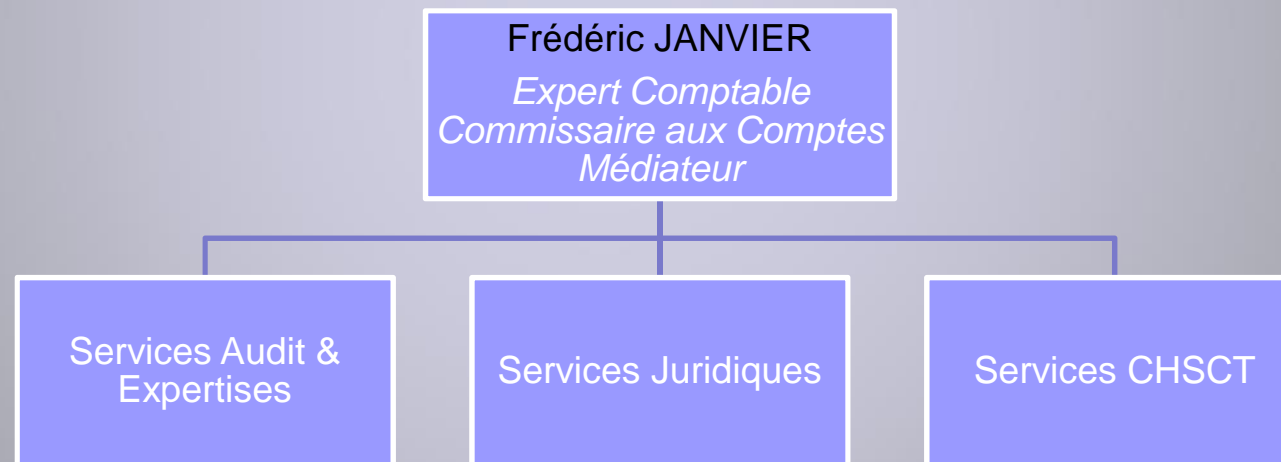
- Audit des comptes du CE, notamment en début de mandat...
- Présentation du bilan (moyens CE)
- Rapport annuel d'activité
- Commissaire aux comptes en cas de dépassement des seuils.

➤ FINANCEMENT MIXTES CE - DIRECTION (ou accords possibles)

- Assistance à la GPEC
- Assistance orientations stratégiques

Ressources principales

Une équipe qui vous assiste en permanence



Les apports de J & A

- Une *disponibilité* et une *réactivité* très fortes des experts comptables du cabinet que vous pouvez rencontrer à tous moments
- Des collaborateurs *fidèles* et très *performants*
- L'assurance d'un *rapport qualité/prix* exceptionnel
- Une assistance juridique permanente *offerte*
- Une assistance sociale permanente *offerte*
- Une assistance CHSCT permanente *offerte*

- *Des outils spécifiquement adaptés*
afin de vous permettre de suivre quotidiennement les missions

Calendrier

Phases	Description	Date de début à date de fin
Phase 1	Vote du CE	Avril 2015
Phase 2	Début de mission	Avril 2015
Phase 3	Rapport	Le plus tôt possible*, et tous les 60 jours un rapport préliminaire

* La direction s'opposant désormais très souvent aux missions...

Budget

- Quel que soit leur montant, les honoraires de l'expert comptable du Comité d'Entreprise sont toujours trop élevés pour la direction
- Nos honoraires sont basés sur l'article 120 du décret du 12 août 1969 relatif aux honoraires des commissaires aux comptes
- Des dérogations peuvent être négociées
- Le nombre d'heures de travail est lié :
 - Au chiffre d'affaires
 - Au total de bilan
- Le taux horaire est négocié conjointement avec les élus



Suivi & Evaluation

- Réunions régulières organisées avec le comité d'entreprise afin de suivre l'avancée des travaux et de réfléchir au développement de la mission
- Synthèses hebdomadaires adressées par mail
- Mise à jour hebdomadaire sur l'intranet du cabinet
- Contacts permanents par mail et par téléphone
- Présentation de rapports intermédiaires aux élus
- Présentation du rapport final en réunion CE



Aval : nos très nombreuses références clients 1

- Plus de 250 CE nous ont fait confiance, parmi les plus importants en France
- Nous travaillons avec toutes les organisations syndicales représentatives

Aval : nos très nombreuses références clients 2



■ ... Bientôt VOUS !

Étapes suivantes

- Nous rencontrer pour faire plus ample connaissance
- Choisir le cabinet qui vous accompagnera pendant de longues années
- Nommer le cabinet en réunion CE – majorité sans direction
- Signer la lettre de mission obligatoire (entre nous)



Des questions ?

Nous sommes là pour vous répondre!

Tél. : 01 47 75 17 17

Port. : 06 09 79 94 79

Fax : 01 47 75 99 17

Mail : janvier.associes@orange.fr

Site : www.janvier-associes.fr

Adresse : 123, rue Salvador Allende
92000 Nanterre